

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 16 décembre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019**

**2019 DGRI 80 - DPE** Subvention (50.000 euros) et convention avec l'Union des Organisations de Secours et Soins Médicaux (UOSSM-France) pour un programme d'aide humanitaire dans le nord-est de la Syrie.

**M. Patrick KLUGMAN, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1115-1, L1115-1-1 et L.2512-11 ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'Union des Organisations de Secours et Soins Médicaux (UOSSM-France) pour un programme d'aide humanitaire dans le nord-est de la Syrie et l'attribution d'une subvention ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7ème commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association UOSSM-France la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 50.000 euros est attribuée à l'UOSSM-France au titre des aides d'urgences.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris au titre des relations internationales, exercice 2019, sous réserve du vote des crédits par le Conseil de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**